

Article 6, arrêté 4 novembre 2019 : « Tout candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique sous réserve d'avoir validé au moins 60 crédits ECTS supplémentaires lors de sa seconde candidature »

Le présent dossier de candidature aux dites épreuves comprend :

- la description du parcours de formation antérieur du candidat et l'établissement dans lequel il est inscrit ;
- le nombre de candidatures antérieures déposées dans une université française, et le cas échéant, une attestation sur l'honneur indiquant le nombre d'inscriptions en première année commune aux études de santé (PACES), en première année du premier cycle des études de médecine (PCEM 1) ou en première année du premier cycle des études de pharmacie (PCEP 1) ;
- une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas déposé au cours de la même année universitaire de dossier de candidature pour la même formation dans une autre université.

Une inscription administrative en PASS décompte une candidature en santé.

Vous avez la possibilité d'annuler votre inscription administrative en vous présentant à la scolarité de l'UFR médecine pour compléter votre demande d'annulation **avant le 15 octobre 2025**. Dans ce cas, votre inscription administrative 2025/2026 ne sera pas comptabilisée comme une candidature.

Je soussigné(e) [Nom Prénom]

N° étudiant de l'université de Tours (si existant) :

Filière d'inscription :

Description de votre parcours d'études après l'obtention du baccalauréat (ou équivalent)

Année (ex : 2024-2025)	Formation- Filière d'inscription (ex : PASS)	Etablissement- Université (ex : Université d'Angers)
.....
.....
.....

Joindre vos relevés de notes ou justificatifs de notes des années antérieures dans l'enseignement supérieur

Atteste sur l'honneur déposer un dossier de candidature à l'accès aux études de santé pour cette présente année 2025/2026

Atteste sur l'honneur qu'il s'agit de ma 1^{ère} candidature Santé pour l'année 2025/2026

Atteste sur l'honneur avoir déposé une candidature Santé pour une année universitaire antérieure, préciser l'année :

Atteste sur l'honneur avoir déposé deux candidatures Santé lors d'années universitaires antérieures, préciser les années :

Atteste sur l'honneur ne pas avoir déposé au cours de la même année universitaire de dossier de candidature Santé pour la même formation dans une autre université.

En cochant cette case, je certifie l'exactitude de ma déclaration. Une fausse déclaration m'expose à la non-recevabilité de ma candidature et aux sanctions prévues par les articles R. 811-36 du code de l'éducation et 441-1 du code pénal.

Fait à, leSignature obligatoire :